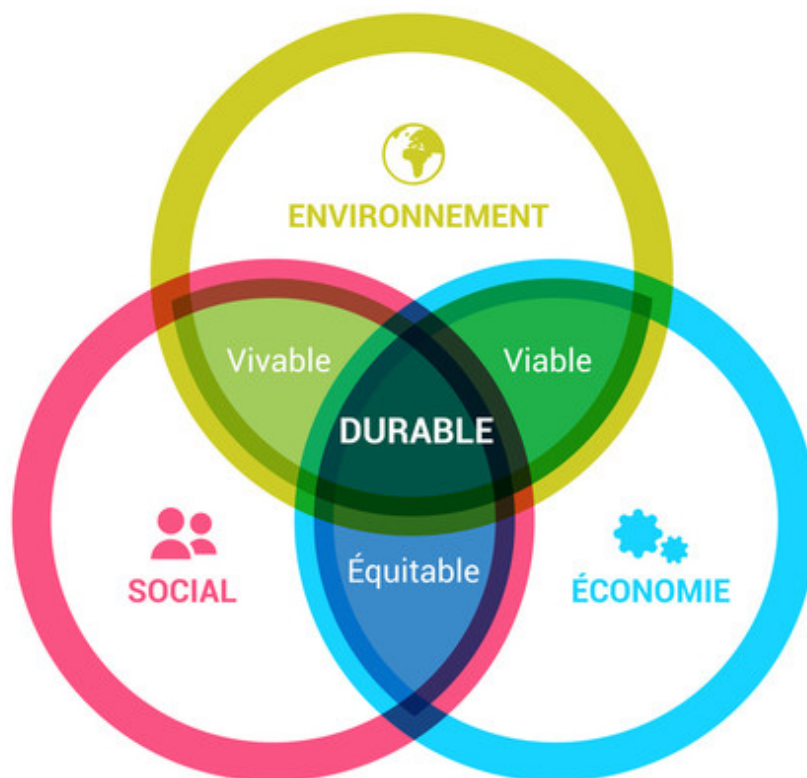


L'engagement communautaire

Le développement de l'urbanisation peut altérer la qualité de notre environnement et les équilibres de notre territoire. Forte de ses larges champs de compétences, la CAVEM est chargée du maintien de ces équilibres.



La notion de Développement Durable (en anglais : Sustainable Development) est née à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Elle vise à réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social, afin de faire front aux grands déséquilibres planétaires, influencés par l'activité humaine :

- > inégalités sociales
- > pollutions
- > réchauffement climatique
- > érosion de la biodiversité
- > raréfaction des ressources naturelles
- > émergence de nouveaux risques sanitaires

Malgré certaines avancées significatives découlant d'une prise de conscience à toutes les échelles politiques, le Développement durable trouve encore, 20 ans après son éclosion, toute sa légitimité, y compris sur le territoire de la CAVEM, pourtant privilégié.

L'action de la CAVEM

Au regard de sa superficie et de ses champs de compétences, la CAVEM donne une importance primordiale aux actions visant à tendre vers les 5 grandes finalités du développement durable :

- > la lutte contre le changement climatique et les pollutions atmosphériques,
- > la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- > la favorisation de la cohésion sociale et de la solidarité,
- > la préservation du cadre de vie,
- > l'accentuation du dynamisme de développement selon des modes de production raisonnée.

Des engagements pour l'avenir

C'est en fonction de ces mêmes finalités que la CAVEM structure les grands projets qui animeront le territoire. Parmi eux :

- > le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- > le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- > le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- > le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- > le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) pour les transports urbains
- > le projet Economie Industrielle Territoriale (EIT)
- > Le Schéma d'Aménagement Numérique du Territoire

La CAVEM souhaite également s'inscrire dans une politique ambitieuse et volontariste dans son fonctionnement interne.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/developpement-durable/l-engagement-communautaire-634.html>